



République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	27	07
Vote			
A La Majorité		Pour :	26
		Contre :	00
		Abstention :	01

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

07/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Mercredi 13 Avril à 8h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 07 Avril 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (8h10) M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO.....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - Mme Fabienne FARAJE (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA) Mme Annie CHRISTOPHE (ayant donné procuration à Mme Gilberte EUGENIE) Mme Marie-Pierre DAMAS (ayant donné procuration à Jean-Philippe NOËL) M. Claude JERSIER (ayant donné procuration à Mme Josette OTTO).....(07)

ABSENTES : Mme Marie-Claude BIQUE - Mme Laurence LAROCHELLE(02)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Monsieur Serge SACILE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

D_20220413_10
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 08 MARS 2022DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Mars 2022 dressé par la secrétaire de séance, Madame Valérie ARICIQUE et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;
- CONSIDERANT les observations faites par Monsieur Jimmy FAUSTA ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE,

A la MAJORITE moins 01 ABSTENTION (M. Frantz RUPAIRE -)

Article 1

D'APPROUVER le Procès-Verbal avec les modifications et réserves tel que résumé et annexé à la présente

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**


Jean-Louis FRANCISQUE



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux , le Mardi 08 Mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, légalement convoqués conformément à l'article L.2121.10 du C.G.C.T, se sont réunis à **Dix Huit Heures (18H00)**, à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée et affichée par lui, le 28 Février 2022.

PRÉSENTS : (22)

- M. Jean-Louis FRANCISQUE
- Mme Jocelyne MOCKA
- M. Jean-Philippe NOËL
- Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (18h26)
- M. Louis LAROCHELLE
- Mme Sabrina FÉLER
- Mme Marylène ROCHEMONT
- M. Fulbert MIROITE
- M. Jacques ANSELME (18h23)
- Mme SAINTE-LUCE Ninette (18h08)
- M. Alain SARREAU
- Mme Marie-Claude BIQUE
- M. Albert LOSAT
- M. Serge SACILÉ
- M. Charly DARMALINGON
- Mme Valérie ARICIQUE
- Mme Annie CHRISTOPHE (18h32)
- Mme Marie-Pierre DAMAS
- Mme Sylviane BOURGEOIS
- M. Jimmy FAUSTA
- Mme Josette OTTO
- M. Claude JERSIER

REPRÉSENTÉS : (06)

- Mme Gilberte EUGENIE (*Ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE*)
- M. Rémi DUFLO (*ayant donné procuration à M. Jacques ANSELME*)
- Mme Fabienne FARAJJE (*ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA*)
- M. Charles-Henri DEVAUX (*ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL*)
- M. Frantz RUPAIRE (*ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA*)
- Mme Laurence LAROCHELLE (*ayant donné procuration à M. Claude JERSIER*)

ABSENT : (01)

- M. Patrick LAVITAL

M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de la Commune, déclare l'ouverture de la séance à 18h08.

Madame Valérie ARICIQUE est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux et dénombre **22** présents et **06** représentés et **01** absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour qui s'établira comme suit :

1. **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2022,**
2. **Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la Commune,**



3. Autorisation à donner au Maire pour la signature d'une convention-cadre fixant les modalités d'intervention de l'EPF de Guadeloupe, pour le compte de la Commune de Trois-Rivières,
4. Autorisation à donner au Maire pour la signature d'une convention opérationnelle de portage foncier pour l'acquisition par l'EPF pour le compte de la Commune, de la parcelle cadastrée AM 20 sise à la rue Gerville REACHE,
5. Autorisation à donner au Maire pour la signature d'une convention opérationnelle de portage foncier pour l'acquisition par l'EPF pour le compte de la Commune, de la parcelle cadastrée AV 1607 sise au lieu-dit Petit Carbet,
6. Autorisation à donner au Maire pour le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour la remise à niveau des parcours sportif de santé P3S,
7. Questions Diverses.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire relève les questions orales qui seront traitées à la fin de la séance :

1. **Monsieur JERSIER** questionne sur les horaires d'ouverture du stade municipal et le sens de l'attribution d'une adresse mèl.
2. **Monsieur LAROCHELLE** interroge sur la programmation du nettoyage de Château Sœurette. « Vous avez mis Monsieur le Maire des gens autour de vous pour diriger la commune et faire en sorte que le nettoyage puisse être fait. Je ne regarde ni gauche ni droite, je regarde l'endroit où j'habite, **Château Sœurette**. Je voudrais savoir quand est ce que Château Sœurette sera programmé pour être nettoyé parce que ça fait plus de 6 mois que Château Sœurette n'est pas nettoyé. Parce que lorsque nous passons la route de La Regretté, on voit que c'est joli, c'est propre. C'est la première fois que je vois Château Sœurette dans cet état. »

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Monsieur LAROCHELLE : « Je vois qu'il est porté Monsieur LAROCHELLE affirme avoir été informé dans la rue. Avant d'employer cette affirmation, j'ai bien dit je n'ai jamais été convoqué dans aucune réunion dans laquelle on parlait d'un nom à donner au stade. Après, il est venu que j'ai dit j'affirme que oui j'ai eu cette information dans la rue. Et par la suite j'ai dit que je voterai Eugène-Henri parce que je connais Eugène-Henri. Je ne vois pas que c'est porté ici. Affirme avoir été informé dans la rue, ce qui signifie que je ne viens pas en Mairie alors c'est dans la rue qu'il l'a eu. C'est ce que ça veut dire. Alors moi je voudrais que l'on porte sur le PV ce que moi j'ai dit : Je voterai Eugène-Henri parce que je connais Eugène Henri. Je n'ai pas été invité à discuter d'un nom. C'est ce que j'ai dit. »

Monsieur JERSIER : « Il y a plusieurs observations. Le premier paragraphe où j'interroge Monsieur Le Maire, les formulations ne me conviennent pas forcément. La phrase « il y avait déjà un nom qui avait été choisi...voté. J'ai dit d'abord vous-même Monsieur le Maire ensuite Mesdames OTTO, EUGENIE, SAINTE-LUCE, SAINT VAL et Monsieur LAROCHELLE. Ensuite ce choix était basé sur une performance collective qui mettait à l'honneur une dizaine de sportifs, pas dix vraiment mais une dizaine. Deuxième chose, après l'affirmation portée par Monsieur LAROCHELLE, Monsieur ANSELME est intervenu. Pas d'information dessus. Ensuite Madame MOCKA aussi a informé qu'aucune invitation officielle n'avait été faite, je ne me rappelle pas des mots exacts.

En questions diverses, l'intervention de Monsieur JERSIER toujours pour que les délais entre les prélèvements, ce n'est pas le résultat des analyses, les prélèvements pour les analyses et la publication de l'arrêté interdisant la consommation de l'eau a été trop long, pas est trop long. C'est le passé.

Monsieur FAUSTA : « J'ai eu le sentiment que les précédents PV étaient un peu plus fournis que celui-ci mais bon. Il est très succinct, notamment quand on voit la longueur des débats que nous avons eus sur la dénomination du stade et qu'on voit ce qui a été retranscrit. Notamment mon intervention qui ne se résume pas au choix mais à la manière que ça a été fait. C'est vrai que ça synthétise ce que j'ai dit en quelques mots mais mon intervention était beaucoup plus longue. Je regrettais notamment que la commission sport n'ait pas été associée. Il y a eu beaucoup plus



d'interventions. Mon intervention était beaucoup plus longue que celle-ci. Moi je suis embêté de devoir approuver un PV aussi peu fidèle à la réalité des débats, donc c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce document. »

Monsieur JERSIER : « Après ma deuxième intervention aussi, il y a eu l'intervention de Madame FELER sur la création de poste ou je ne sais pas trop. Je crois que c'est à ce moment-là qu'elle est intervenue pour dire qu'il y avait une différence. »

Le projet de Procès-Verbal du 1^{er} Février 2022, après enregistrement des observations faites par Messieurs LAROCHELLE, JERSIER et FAUSTA, est adopté à **LA MAJORITE moins 06 ABSTENTIONS** (M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER- Mme Laurence LAROCHELLE)

II.DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMUNE

Le point est présenté par M. DARMALINGON

Présentation du rapport d'orientation budgétaire. Le contexte économique a changé au moment de la rédaction du document. Des évolutions sont à prévoir en raison de la crise Ukrainienne.

En résumé, la collectivité est en situation saine. Le résultat dégagé du compte administratif serait de 600 000 €, on fait mieux que l'année dernière. La crise sanitaire nous a empêché de lancer les grands projets d'investissements. L'année 2022 serait l'année où on pourra vraiment lancer les grands projets. Nous avons aussi une situation saine face à l'endettement. Cela peut augurer une possibilité de contracter un nouvel emprunt qui pourrait monter jusqu'à 2 millions d'€. Ça nous laisse encore une marge en matière de moyens financiers pour pouvoir réaliser nos projets.

Monsieur FAUSTA remercie pour cette présentation et regrette que ce débat se tienne sans réunion préalable de la commission financière comme il est d'usage ici. Il est là depuis 2014, et il y a toujours eu une réunion de la commission financière avant le DOB. Il ne sait pas pourquoi cette année ça n'a pas été la règle, et trouve cela dommage. Concernant l'état de résultat 2021, il attendra le débat et le vote du compte administratif 2021 pour se positionner sur le sujet. Sur les résultats, le montant des restes à réaliser en investissement l'interpelle. 4 millions, quelle est la raison de l'importance de ces montants- là ? Il aimerait avoir des précisions sur les nouvelles politiques qui seront mises en places, notamment celles en faveur de la jeunesse. Toujours concernant les perspectives 2022, on dirait une liste à la Prévert avec beaucoup de projets d'investissement. Comment seront financés tous ces projets ? Quel sera le budget de la section investissement de 2022 ?

Monsieur SARREAU observe qu'il n'y a pas eu d'emprunt depuis 2016 pour assainir les comptes de la commune. Étant donné que les taux d'intérêt vont monter, il serait nécessaire d'en profiter avant qu'ils n'atteignent des sommets importants.

D'autre part, la route de Robin est tellement étroite que l'ancien maire, monsieur DORVILLE est tombé avec son 4x4 dans le fossé. On ne peut pas se croiser. C'est une route assez fréquentée. Il serait intéressant de buser ces fossés et bétonner la partie qui n'est pas terminée, environ 300 à 400 mètres. Quand il pleut beaucoup, ça déborde sur la route et ça emporte des plaques de béton.

D'autre part, concernant les maisons, PENCHARD et Grand Maison, quelqu'un a demandé si elles étaient à vendre et serait peut-être acquéreur. Elles nous coûtent assez chères. Comment peut-on savoir si elles sont à vendre ces maisons ?

Monsieur JERSIER indique avoir été devancé sur certaines questions et revient sur les dépenses du personnel. Il est vrai que le personnel de la cantine été municipalisé, mais passer de 70% à 75 % du budget pour la masse salariale, est un fait qui ne montre pas une bonne maîtrise au niveau de la gestion. D'autant plus que nous avons un personnel qui devrait satisfaire la population dans la mesure que beaucoup de compétences ont été transférées. Nous devrions avoir une meilleure maîtrise du personnel.

Concernant les investissements : 36% du prévisionnel, c'est un peu faible au regard de l'état des routes communales Robin, Dugommier, Delgrès...

Les restes à réaliser l'interpelle. A la date d'aujourd'hui, la liste exhaustive des choses qu'il reste à faire est très importante pourtant nous avons de l'argent stocké.

Ayant lu le dossier chez lui, il aurait préféré que le rapporteur fasse une synthèse du document.



Monsieur le MAIRE répond aux questions dans l'ordre.

La règle : pas d'obligation de réunir la commission financière pour le DOB. La commission se réunit si nous disposons d'un certain nombre d'informations dans des délais qui le permettent. La commission a une obligation de réunion dans le cadre de l'analyse du budget d'une commune.

Les rencontres financières qui doivent être effectuées avec le conseil municipal commencent par le DOB. Les orientations budgétaires sont un moment d'échanges pour faire un point sur la situation financière de la commune et pour donner une idée de l'atterrissage dû au 31 décembre. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un budget, et n'avons pas à l'heure actuelle arrêté une quelconque somme pour donner une explication sur une orientation fixe.

Et sur l'année 2022, à partir des charges fixes incompressibles, nous pensons à mesure des plans de financement que nous allons devoir boucler, nous pourrions réaliser un certain nombre de projets.

Les taux d'intérêt vont augmenter. Les banques financent des investissements et par conséquent vous ne pouvez pas anticiper un projet. Les financements sont possibles uniquement lorsque les projets sont ficelés techniquement, sur le plan administratif.

On a tout intérêt que nos projets soient ficelés au plus vite pour que cette augmentation de taux ne vienne pas augmenter nos échéances futures.

Nous avons déjà prévu des opérations de réfection des voiries. Nous présenterons au conseil municipal celles que nous pourrions qualifier de plus urgentes.

La maison PENCHARD a coûté 600 000 € à la collectivité. Nous avons fini de payer. C'est bien de lancer des opérations mais c'est tout aussi bien de savoir les payer. L'EPF fera une proposition en fonction de nos différents projets pour pouvoir optimiser ce bâtiment.

Sachant que ce bâtiment devra être mis aux normes pour répondre aux conditions d'utilisation. Les premières prévisions allaient au-delà de 100 000 €.

Sur les dépenses du personnel. Depuis des années nous entendions parler de « municipalisation » mais ça n'avait jamais été fait. Nous avons officiellement lancé la municipalisation de la caisse des écoles. L'impact est normal. Il n'y a plus d'entité morale de la caisse des écoles. Les collaborateurs qui y étaient affectés appartiennent aujourd'hui à la ville. Donc indirectement l'effectif en nombre et en masse salariale augmentent.

La gestion du personnel se fait au quotidien. Elle concerne aussi de l'héritage. Nous ne pouvons pas inciter au départ. Nous sommes dans le cadre de la fonction publique. Il y a un âge légal et un âge limite pour le départ à la retraite. C'est l'agent qui doit pouvoir faire valoir ses droits à la retraite.

La collectivité n'a pas transféré de personnels sinon en interne quand nous avons un besoin. Lorsque nous avons un besoin, on tente dans un premier temps de le trouver en interne. Lorsque des collaborateurs sont absents pour cause de maladies ou qui ne peuvent plus exercer parce qu'ils présentent une certaine pathologie, nous sommes dans l'obligation de pouvoir réaffecter. Nous avons commencé en 2021 et continuerons à le faire, notamment sur la partie comptable et financière de la restauration scolaire ainsi qu'au service d'Etat civil. Nous prendrons nos dispositions pour que ces postes soit pourvus. Comme nous l'avons fait au niveau d'autres services : culture, accueil...

Une liste à la Prévert dites-vous, oui nous avons des intentions. Comme toute collectivité a ce pouvoir légitime d'avoir des prévisions. Ensuite des projets se concrétisent dans le cadre d'un budget car en face nous avons des financements.

Quand on parle d'argent stocké, c'est méconnaître le fonctionnement d'une collectivité. Il n'y a pas d'argent de côté ou stocké. L'excédent réalisé permet à une collectivité de financer ses investissements. Car rarement des subventions sont allouées à 100 %, notamment le FEDER. La participation de la collectivité reste toujours au moins à 20%. Ce sont les sommes dégagées en fin d'exercice qui permettent de financer ses investissements.

Les restes à réaliser sont des opérations déjà ficelées en dépenses et en recettes.

En investissements, il y a des projets qui n'ont pas pu démarrer. Il y a des opérations qui sont en décalage. Exemple de la maison de quartier de Poterie qui a pu sortir en 2021 bien que programmé pour 2020. Néanmoins nous sommes quand même légèrement sereins d'afficher un atterrissage plus intéressant en 2021. L'épargne nette, peut-être autour des 400 000, sera une entière satisfaction.

Ces investissements seront présentés de manière ficelée et permettront à la population de Trois-Rivières d'avoir une réelle perspective quant à la gestion qui est faite de cette collectivité et des réalisations de la commune.

Monsieur JERSIER s'étonne des restes à réaliser reportés. Ce sont des projets qui ont été réalisés à 36 %.

Monsieur le MAIRE rappelle ce que sont des restes à réaliser. Ce sont des opérations déjà ficelées aussi bien en dépenses qu'en recettes. Nous les présentons pour que la collectivité sache que ces opérations existent. C'est le jeu des écritures. Quand l'exercice se termine le 31 décembre et que les dépenses et les recettes ne sont pas terminées, la loi vous demande de les positionner pour qu'elles apparaissent.



Monsieur FAUSTA aimerait des précisions sur les perspectives 2022, des exemples de ces nouvelles politiques mises en place, d'ores et déjà par exemple sur la jeunesse.

Monsieur le MAIRE rappelle l'action forte de la jeunesse portée aujourd'hui sur le territoire de la Guadeloupe conjointement par le département et la région Guadeloupe au profit de l'ensemble des guadeloupéens. Exemple des PEC (Parcours Emploi Compétences). Nous avons reçu l'équipe régionale récemment. Nous pourrions mettre en place le Plan Action Jeunesse sur le territoire de Trois-Rivières. La commune devra mettre les moyens quand il s'agira de mettre à disposition des bus, d'organiser la réception des jeunes de Trois-Rivières, leur permettre de rencontrer de partenaires en direct économiques et sociaux à travers des job dating. Ça s'organise et a un coût. Voici un exemple déjà.

Au niveau du CCAS, toutes les aides que nous renforçons, toutes les organisations que nous allons pouvoir déployer, chaque centime dépensé permet de mettre en place une action à la jeunesse.

La commune de Trois-Rivières s'investit concrètement. Elle sollicite les pouvoirs publics et participe au financement des deux chantiers d'insertion.

Sachant que nous sommes une collectivité, nous allons pouvoir nous appuyer sur les dispositifs de l'Etat, du département, de la région. Et avec nos moyens, nous pourrions compléter pour que la jeunesse de Trois-Rivières participe.

Madame OTTO propose de reformuler le 1^{er} paragraphe de la page 7 afin d'éviter toute confusion. « La réalisation [...] et la reprise des activités extra scolaires permettront [...] ».

Le point est adopté à L'UNANIMITE

III. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE FIXANT LES MODALITES D'INTERVENTION DE L'EPF DE GUADELOUPE, POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

Le point est présenté par Madame Marylène ROCHEMONT

Monsieur FAUSTA interroge sur l'intérêt de cette convention alors que la stratégie de l'EPF arrive à son terme en 2022.

Monsieur EXANTUS : La stratégie pluri annuelle de l'EPF va de 2019 à 2023. Les collectivités ont la possibilité de solliciter l'EPF soit de façon ponctuelle, par exemple dans le cadre d'une convention de portage en identifiant un bien à acquérir, soit l'EPF met en place un document pour lui donner de la visibilité afin de donner sa stratégie globale. L'important c'est que cette signature permettra de préparer la prochaine contractualisation qui collera au mieux aux demandes des collectivités.

Monsieur le MAIRE : Dans le cadre d'une sollicitation, l'EPF peut agir au nom de la collectivité.

En réponse à des remarques en sourdine énoncées parallèlement par Monsieur JERSIER, Monsieur le Maire précise que la collectivité de Trois-Rivières essaie d'être à jour avec toutes les banques, avec l'EPF, avec la caisse de sécurité sociale. Devoir d'une collectivité d'avoir un bon fonctionnement.

Les opérations que nous allons proposer tout à l'heure : l'acquisition du terrain MORVAN, et le fameux terrain du carbet pour lequel tout le monde a tenté une régularisation mais force est de constater à ce jour que nous ne sommes pas prioritaires. Il va falloir le concrétiser. Voilà ces opérations sur lesquels l'EPF s'engage. L'EPF s'est engagé sur un terrain bord de mer afin de compléter le parking existant.

Monsieur ANSELME se félicite de cet accompagnement par l'EPF et invite à une précaution. Il fait ressortir l'idée qu'il ne faut pas que ce soit l'EPF qui dicte la politique de la commune. Il faut que ce soient des discussions, des orientations qui soient prises au sein du conseil municipal avec l'accompagnement le plus fort possible de l'EPF. Il y a un risque de tutelle qu'il faut anticiper. Prendre le temps de la discussion, des orientations et des décisions en conseil municipal.



Monsieur le MAIRE confirme que nous resterons maîtres du choix de nos opérations.

Monsieur JERSIER fait des observations hors micro, d'où une incompréhension de sa prise de parole qui ne peut être retranscrite.

Monsieur le MAIRE répond que le patrimoine est un bien qui dégage une certaine richesse. Le domaine Grand Maison aujourd'hui, n'est pas un patrimoine mais une descente en enfer avec des charges conséquentes pour assurer son entretien et son fonctionnement. Pour pouvoir réhabiliter ce bien, il faut prévoir sortir de sa poche plus d'un million.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

IV. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PAR L'EPF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE, DE LA PARCELLE CADASTREE AM 20 SISE A LA RUE GERVILLE REACHE

Le point est présenté par Madame Annie CHRISTOPHE

Monsieur JERSIER propose d'acheter aussi la parcelle contiguë, faire d'une pierre deux coups et profiter de cet espace pour faire l'aménagement dit et faire autre chose.

Monsieur le MAIRE répond que l'EPF est déjà avancé dans les négociations avec les héritiers MORVAN, c'est un projet en cours de finalisation. Ce sont deux parcelles différentes. Pour ne pas bloquer l'avancée, nous procédons à cette opération directe et très prochainement la deuxième parcelle fera aussi l'objet de cette opération pour nous permettre d'avoir une surface plus aisée et ensuite proposer au conseil municipal le projet qui pourra satisfaire aux besoins de la population de Trois-Rivières.

Monsieur JERSIER interroge sur l'immeuble de Gabriel Huc au niveau du bourg.

Monsieur le MAIRE invite à avancer de manière sécurisée. Cette opération est en cours de finalisation. Nous allons proposer au conseil municipal un projet. Quand nous aurons la vision globale de ce projet, s'il y a lieu de proposer au conseil municipal une opération qui concerne la maison GABRIEL, nous le ferons.

La municipalité avait tenté depuis quelques années tenter des investigations auprès de ses héritiers. C'était une indivision très compliquée.

Nous ne sommes pas fermés. Nous prenons le soin de terminer l'opération MORVAN /LOSAT et le terrain contiguë, et ensuite nous reviendrons vers le conseil municipal en cas de besoin pour le projet GABRIEL au cœur du bourg de Trois-Rivières.

Monsieur FAUSTA également avait pensé à l'immeuble GABRIEL. Il propose qu'il serait intéressant pour nous conseil municipal de porter une réflexion plus globale et identifier toutes ces bâtisses qui représentent les mêmes caractéristiques que celle pour laquelle vous nous proposer de nous prononcer ce soir et intégrer cela sur les différents exercices de façon pluri annuelle.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

V. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PAR L'EPF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE, DE LA PARCELLE CADASTREE AV 1607 SISE AU LIEU-DIT PETIT CARBET

Le point est présenté par Madame Sabrina FELER



Madame OTTO confirme que cela fait un moment qu'on en parle et que l'acquisition n'a jamais pu se faire. Elle propose de faire une étude des sols avant toute démarche d'achat car c'est un terrain inondable.

Monsieur JERSIER confirme aussi que c'est un terrain que la municipalité envisageait d'acquérir dès 2004 en faisant un bref historique des difficultés. Il interroge si l'utilisation qui est faite en ce moment pourra être poursuivie. Dans le sous-sol, il y a la source de DUFAUT, l'alimentation de la distillerie. On a en permanence de l'eau dans le sous-sol. Est-ce qu'on pourra construire dessus ?

Monsieur le MAIRE : Depuis des années, des jeunes jouent sur le terrain, qu'il fasse beau ou qu'il pleuve le terrain. Le terrain n'appartient toujours pas à la collectivité donc l'utilisation, la responsabilité, cette situation de cafouillis n'est pas une situation acceptable.

Tout à l'heure vous m'avez posé la question « que fait-on pour la jeunesse », nous allons faire en sorte que la partie qui le permet redevienne un terrain sécurisé pour la jeunesse de Trois-Rivières.

Monsieur ANSELME demande une précision sur l'étendue du terrain concerné.

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur EXANTUS de répondre sur l'aspect technique.

Monsieur EXANTUS : La parcelle en question ne concerne pas que le terrain de foot. Il s'agit d'un terrain de 6 200 m² de superficie. Sur cette parcelle, nous avons le terrain de jeu. Sur la partie risques, le PPR identifie un risque d'inondation. Ce n'est pas tout le terrain qui est concerné au niveau du sol inondable. Des travaux avaient été faits en amont car des personnes avaient commencé à construire sur le chemin de la ravine. Des travaux avaient été faits pour canaliser le flux d'eau au bord de route. La révision du PPR va être faite. L'Etat l'annonce depuis 2 à 3 ans. Il y aura pour la collectivité en fonction de ce qu'elle veut faire de demander à revoir le classement de ce terrain-là. Vu les aménagements et constructions qui ont été faits, le risque d'inondation tel qu'on le connaissait à l'époque a été atténué à défaut d'être éliminé. Des études de sol devront être faites selon le projet retenu par la collectivité et les risques devront être circonscrits.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

VI. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA REGION GUADELOUPE POUR LA REMISE A NIVEAU DES PARCOURS SPORTIF DE SANTE P3S

Madame BOURGEOIS demande pourquoi vouloir déplacer le PS3 de Grand Anse sachant que les infrastructures sont déjà en place. Il suffirait simplement de les remplacer et prévoir un budget d'obsolescence. Sur ce site, l'activité physique est massivement pratiquée. C'est un atout de disposer de ces agrès près du terrain de foot.

Monsieur le MAIRE : C'est un programme d'investissement d'équipements sportifs au profit des populations des communes. Quand cette opération a été menée il y a quelques années, par la Région, bon nombre des différents emplacements au bord de la mer ont conduit à la dangerosité des appareils. Avec l'érosion et l'embrun, ils s'abiment plus vite. Ceux de Grand Anse font l'objet d'une interdiction d'utilisation. Aujourd'hui, sans privé le secteur de grande anse de ce matériel, nous proposons de permettre à ce matériel d'être un petit peu protégé et de rester plus longtemps.

Terrain des Acacias nous allons pouvoir mettre un terrain de quartier.

Nous pourrions proposer à côté les P3S.

Les P3S mettent à la disposition des communes 2 matériels et nous verrons si nous pourrions faire une proposition au conseil municipal de deux emplacements quand l'élus aux finances et l'élus aux sports se seront accordés.

De cette manière la collectivité communale, avec les subventions que nous avons recherchées, va essayer d'avoir plus de P3S. Nous prévoyons sur La Plaine, Montchapé, sur Chemin neuf et un peu dans les zones de Trois-Rivières. Et si au Carbet nous avons la possibilité d'en proposer un ça permettrait aux habitants des lotissements du Carbet, de Cacaoyer de disposer à leur tour de ces équipements.

Monsieur ANSELME : On pourrait demander à la région d'en avoir deux, un en remplacement de celui de Grand Anse et un nouveau.



Monsieur EXANTUS précise que le projet présenté est la réhabilitation de l'existant. On réhabilite deux. Il n'y aura pas la création de nouveaux. Il y a des réparations à faire sur les appareils situés à Alloua Tona. Nous avons fait une visite de terrain. Il y a sur des machines, des vis qui sont parties. Il n'est pas exclu qu'ils relancent un nouvel appel pour de nouveaux équipements après avoir réhabilité l'existant. La collectivité pourra faire état de ses besoins. La stratégie des P3S a évolué. Ils veulent privilégier les lieux d'habitats, rapprocher ces équipements de la population.

Monsieur FAUSTA observe qu'avant il y avait un accompagnement, un coach à l'installation de ces dispositifs. Il demande si on pourra de nouveau en bénéficier car il était apprécié et bénéfique.

Monsieur le MAIRE indique que les appareils ne sont pas en fonction depuis quelques temps, et cette organisation n'a pas pu être maintenue, mais il en vrai qu'en retrouvant une fonctionnalité de ces appareils il faudra dans le cadre de notre politique sociale et d'animation des quartiers et de la jeunesse effectivement proposer des séances d'animation encadrées. Et permettant au plus grand nombre d'utiliser de manière optimale.

Madame OTTO attire l'attention sur l'utilisation de ces appareils par des enfants de 4-5 ans en l'absence d'adultes. C'est dangereux pour la commune. Les habitants doivent être accompagnés pour remettre ces appareils en place.

Monsieur le MAIRE rappelle ses propos quant aux animations qui seront proposées.

Monsieur ANSELME propose que cette demande soit portée au niveau du conseil régional.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le MAIRE répond aux questions.

Les horaires d'utilisation du stade sont affichés et ont fait l'objet de diffusion sur les réseaux.

Du lundi au Vendredi sauf jours fériés : 05 h 30 – 11 h 30 et 14 h – 21 h

Pour le grand public de 05 h 30 à 07 h, et de 17 h à 20 h 45.

Les scolaires de 07 h à 12 h, et de 14 h à 17 h.

Les week-ends sont réservés aux compétitions.

S'agissant de l'homologation, le stade est homologué de catégorie 3. Il manque la livraison de quelques équipements, en l'occurrence des bancs en cours de livraison.

Monsieur EXANTUS apporte quelques précisions sur les homologations.

Une adresse mèn a été attribuée à chaque conseiller municipal pour formaliser ses correspondances dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de manière à être identifié pour dissocier l'adresse personnelle.

Des équipements seront remis en ce sens, de même qu'une formation sera disposée. Nous prendrons toutes nos responsabilités.

Concernant la programmation du **nettoyage de Château Sœurette**. Nous avons fait le lien avec le service de l'environnement et en fin de semaine, avec une marge au plus tard en début, ce sera fait. Nous vous enverrons une communication écrite pour confirmer la réalisation de cette intervention. Il y a eu le matériel indisponible durant plusieurs temps. Parfois nous avons l'appui de la communauté d'agglomération qui vient en aide à nos techniciens. Les interventions doivent être sécurisées pour protéger le personnel.

Le prochain conseil municipal, dédié aux votes du compte administratif et du budget primitif, se tiendra vraisemblablement au cours de la première semaine d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 H 20.



OBSERVATIONS – CORRECTIONS

ONT SIGNES

Le Président de l'Assemblée,
Jean-Louis FRANCISQUE

La Secrétaire de séance
Valérie ARICIQUE

Les autres membres



971-219711322-20220429-4-DE

Réception par le préfet : 29-04-2022

Publication le : 29-04-2022